Nations Unies A/53/6 (Prog.1)

Assemblée générale

Distr. générale
6 mai 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1998-2001

Programme 1. Affaires politiques

1. La préparation, la présentation et la teneur du plan à moyen terme et de ses révisions sont régis par le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.

2. L'article 3.11 stipule, entre autres, que le plan à moyen terme est réexaminé selon les besoins tous les deux ans, de manière à y incorporer les modifications à apporter aux programmes, et que les modifications proposées sont aussi détaillées qu'il est nécessaire pour y indiquer les incidences que les résolutions et décisions adoptées par les organes intergouvernementaux ou par des conférences internationales depuis l'adoption du plan ont sur les programmes.

3. Les révisions proposées ci-après ont pour objet de modifier les paragraphes 1.2 à 1.4, 1.6, 1.7, 1.11, 1.13 et 1.19 à 1.24 du programme 1, Affaires politiques, du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/219 du 18 décembre 1996 et publié sous la cote A/51/6/Rev.1 et Corr.1.

4. Dans sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a approuvé la création du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence proposée par le Secrétaire général. En conséquence, il est proposé de supprimer le sous-programme 1.5, Affaires de l'Assemblée générale, du programme 1 et de l'incorporer dans le nouveau programme 27, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et services de conférence.

5. Des consultations devraient avoir lieu avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux après que les modifications concomitantes qui ont trait au sous-programme 1.6, Décolonisation, auront été apportées.

98-12752 (F) 190598 210598

A. Programme

Paragraphe 1.2 — Dans la deuxième phrase, *supprimer* «programme 3 (Affaires de l'Assemblée générale);».

Paragraphe 1.3 — Après les termes «et 47/120 B du 20 septembre 1993, intitulé "Agenda pour la paix"» *insérer* «, ainsi que les résolutions 52/12 A et B des 12 novembre et 19 décembre 1997, intitulées "Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes"».

Paragraphe 1.4 — *Supprimer* l'alinéa e) et *renuméroter* les alinéas suivants en conséquence.

Paragraphe 1.4 alinéa h) [nouvel alinéa g)] — *Supprimer* les termes «à l'Assemblée générale,», *remplacer* «leurs» «ses» et *insérer* les termes «et des services fonctionnels au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux,» après les termes «organes subsidiaires».

B. Sous-programmes

Sous-programme 1.1 *Prévention, maîtrise et règlement des conflits*

Paragraphe 1.6 — À la fin du paragraphe, *ajouter* ce qui suit :

«Le Secrétaire général a assigné au Département des affaires politiques le rôle de centre de coordination des Nations Unies pour la consolidation de la paix après les conflits : c'est le mécanisme chargé de veiller à ce que les efforts déployés par les Nations Unies dans les pays qui sortent de crises soient pleinement intégrés et reflètent fidèlement les objectifs de mission définis par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général. Le Département des affaires politiques s'acquittera de ses fonctions en tant que coordonnateur du Comité exécutif pour la paix et la sécurité.»

Paragraphe 1.7 — *Remplacer* la troisième phrase par ce qui suit :

«D'autre part, en tant que coordonnateur du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, il se mettra en rapport et collaborera avec d'autres départements du Secrétariat – ainsi d'ailleurs qu'avec divers programmes et organismes des Nations Unies et mécanismes et organisations régionaux.»

Sous-programme 1.2 *Fourniture d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres*

Paragraphe 1.11 — Dans la deuxième phrase, *insérer* les termes «y compris la prévention des conflits,» après les termes «sécurité internationales,».

Sous-programme 1.3 *Assistance électorale*

Paragraphe 1.13 — Dans la deuxième phrase, *remplacer* «49/190 et 50/185» par «49/190, 50/185 et 52/129».

Sous-programme 1.4 Affaires du Conseil de sécurité

Paragraphe 1.19 *Remplacer* le paragraphe 1.19 par ce qui suit :

«1.19 Par ailleurs, le sous-programme comprend des travaux de recherche et la préparation d'études analytiques sur l'application et l'interprétation des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives aux activités du Conseil de sécurité et à son Règlement intérieur provisoire. Comme suite à l'adoption par l'Assemblée générale des résolutions 51/209 et 52/161, le Département poursuivra l'élaboration de propositions visant à regrouper le *Répertoire sur la pratique du Conseil de sécurité* et le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, tout en conservant les éléments d'information figurant dans chacun de ces ouvrages. La nouvelle présentation sera soumise à l'approbation des États Membres dans le rapport de situation dont l'Assemblée générale sera saisie à sa cinquante-troisième session. Conformément aux nouveaux arrangements, le Département coordonnera la production des parties du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* consacrées au Conseil de sécurité, et continuera d'établir la partie dont la rédaction lui incombe. Des propositions seront élaborées en vue de mettre à jour les Suppléments et d'en assurer régulièrement la publication à l'avenir.»

Sous-programme 1.5 Affaires de l'Assemblée générale

Supprimer le sous-programme 1.5 et *renuméroter* les sous-programmes et les paragraphes suivants en conséquence. Il est proposé de transférer les activités prévues à ce sous-programme au nouveau programme 27, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et services de conférence.

Sous-programme 1.6 Décolonisation
(*nouveau sous-programme 1.5*)

Paragraphe 1.28
(*nouveau paragraphe 1.23*)

Remplacer le texte existant par ce qui suit :

«1.23 Le Département des affaires politiques fournira les services fonctionnels nécessaires au Conseil de tutelle et collaborera à l'établissement des rapports destinés à ce dernier, si celui-ci se réunit, conformément à son Règlement intérieur.»

Ajouter un nouveau paragraphe 1.24 ainsi rédigé :

«1.24 Par ailleurs, le Département des affaires politiques effectuera des travaux de recherche et établira, pour qu'elles figurent dans le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, des études analytiques sur l'application et l'interprétation des articles pertinents de la Charte des Nations Unies concernant les activités menées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et leurs organes subsidiaires et organes spéciaux, ainsi que le Conseil de tutelle, dans les domaines de la tutelle et de la décolonisation.»

et *renuméroter* les paragraphes suivants en conséquence.

C. Textes portant autorisation

Sous-programme 1.1 Prévention, maîtrise et règlement des conflits

Résolutions de l'Assemblée générale

Remplacer «50/87» par «51/4».

Ajouter la résolution suivante :

52/12 A et B	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes

Sous-programme 1.2 Fourniture d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres

Résolutions de l'Assemblée générale

Remplacer les numéros des résolutions comme suit :

«50/18» par «52/14»

«50/87» par «52/22»

«50/158» par «52/20»

Ajouter les résolutions ci-après :

51/4	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains
51/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes
52/4	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique
52/5	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes
52/7	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire
52/12 A et B	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes
52/204	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe

Sous-programme 1.3 Assistance électorale

Remplacer «50/185» par «52/129»

Sous-programme 1.5 Affaires de l'Assemblée générale

Supprimer cette section. Il est proposé de transférer ce sous-programme du programme 1 au nouveau programme 27.

Sous-programme 1.6 Décolonisation

(*nouveau sous-programme 1.5*)

Résolutions de l'Assemblée générale

Remplacer «50/39» par «52/78».

Ajouter la résolution suivante :

52/220 Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999

Sous-programme 1.7 Question de Palestine
(nouveau sous-programme 1.6)

Supprimer la résolution suivante :

50/84 Question de Palestine

Ajouter les résolutions suivantes :

52/49 Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

52/50 Division des droits des Palestiniens (Secrétariat)